



CONSEIL  
DE QUARTIER

## PLAN DIRECTEUR DU QUARTIER DU CAP-ROUGE



Décembre 2007

Division de la gestion du territoire

## TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION .....	1
1.1	Le contenu d'un Plan directeur de quartier .....	1
1.2	La connaissance du quartier .....	1
1.3	L'adoption des orientations et des objectifs .....	2
1.4	L'adoption du plan d'action et l'élaboration d'un plan image.....	2
1.5	La mise en œuvre du plan d'action et son suivi .....	2
2.	LES LIMITES GÉOGRAPHIQUES DU QUARTIER.....	3
3.	L'HISTORIQUE DU QUARTIER .....	3
3.1	L'historique sur le plan de l'administration municipale .....	3
3.2	L'historique sur le plan de l'occupation territoriale .....	4
4.	LA POPULATION DU QUARTIER.....	6
5.	LE RÉSUMÉ DES CONSTATS .....	7
5.1	Habitations et commerces.....	7
	<i>5.1.1 Constats généraux .....</i>	<i>7</i>
	<i>5.1.2 Constats spécifiques .....</i>	<i>8</i>
5.2	Environnement, loisirs et vie communautaire .....	8
	<i>5.2.1 Constats généraux .....</i>	<i>8</i>
	<i>5.2.2 Constats spécifiques .....</i>	<i>9</i>
5.3	Circulation et transport .....	9
	<i>5.3.1 Constats généraux .....</i>	<i>9</i>
	<i>5.3.2 Constats spécifiques .....</i>	<i>10</i>
6.	LA PLANIFICATION DU QUARTIER .....	10
6.1	Les orientations.....	10
6.2	Les objectifs et les actions.....	11
6.3	Les interventions prioritaires .....	16
	<i>6.3.1 Le boulevard de la Chaudière .....</i>	<i>16</i>
	<i>6.3.2 La mise en valeur du Vieux-Cap-Rouge et du Parc nautique .....</i>	<i>17</i>
	<i>6.3.3 L'environnement urbain .....</i>	<i>19</i>
	<i>6.3.4 La mise en valeur des sentiers riverains .....</i>	<i>20</i>
	<i>6.3.5 L'amélioration du transport en commun .....</i>	<i>20</i>
	<i>6.3.6 La réduction de la vitesse automobile .....</i>	<i>21</i>
	<i>6.3.7 L'accès au quartier .....</i>	<i>21</i>
7.	LES PROCHAINES ÉTAPES À RÉALISER.....	22
8.	BIBLIOGRAPHIE .....	23
	Annexe 1 : Carte de l'utilisation du sol dans le quartier du Cap-Rouge.....	25
	Annexe 2 : Carte de l'année de construction des bâtiments dans le quartier du Cap-Rouge .....	27

## **1. INTRODUCTION**

La réalisation du Plan directeur du quartier du Cap-Rouge s'inscrit dans les intentions du plan d'action découlant du plan d'affaires de l'Arrondissement Laurentien et dans les travaux d'élaboration du Plan directeur d'aménagement et de développement de la Ville de Québec (PDAD).

À la suite de la création de la nouvelle Ville de Québec en 2002, deux exercices majeurs de planification ont été mis de l'avant : le plan stratégique de la Ville de Québec et le Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD). Nous avons également tenu compte des énoncés contenus dans les plans d'urbanisme des anciennes villes de Cap-Rouge (1987) et de Sainte-Foy (1989), ainsi que du plan de mise en valeur du Vieux-Cap-Rouge élaboré de 2003 à 2004.

### **1.1 Le contenu d'un Plan directeur de quartier**

Le Plan directeur de quartier est un instrument de planification et de gestion de l'évolution d'un quartier. Ce document est une réalisation de la Division de la gestion du territoire, de la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif de l'Arrondissement Laurentien et du conseil de quartier du Cap-Rouge. Il résulte aussi de plusieurs rencontres de consultation avec la population. Cette approche flexible et démocratique vise à améliorer la qualité de vie dans les quartiers, à gérer la croissance du milieu et à établir une cohérence dans la prise de décisions.

Le Plan directeur de quartier est un cadre de référence pour l'administration municipale afin d'orienter ses décisions en fonction des intérêts du milieu et des orientations générales de la Ville de Québec relativement au quartier du Cap-Rouge. Il comprend l'analyse du milieu, avec ses potentiels et ses problématiques, et en fait ressortir les principaux enjeux. Il inclut également les orientations thématiques et divers objectifs à privilégier pour le quartier. Rattaché au plan directeur, le plan d'action présente les projets qui constituent la concrétisation des orientations. Celui-ci devient en quelque sorte un tableau de bord pour l'administration municipale.

### **1.2 La connaissance du quartier**

Cette première phase s'est effectuée avec le personnel des différentes unités de la Ville, les résidants et le conseil de quartier. Une recherche bibliographique exhaustive s'est tenue de janvier à avril 2007. Nous avons ainsi recueilli une quantité appréciable de renseignements statistiques et historiques.

Au cours de février 2007, un sondage a été distribué à l'ensemble de la population, de même qu'une invitation à une séance de remue-méninges pour identifier les points forts du quartier ainsi que les principaux aspects à améliorer. Environ 40 personnes ont participé à la rencontre alors que le sondage a été rempli par 165 personnes qui l'ont retourné par télécopieur, par la poste ou en personne. Un autre questionnaire a permis de recueillir les commentaires des membres du conseil de quartier, de certains employés cadres de l'Arrondissement ainsi que de citoyens qui ont exprimé leur vision du quartier de façon plus détaillée. En tout, 28 personnes ont rempli ce questionnaire.



### **1.3 L'adoption des orientations et des objectifs**

Les orientations et les objectifs découlent du diagnostic général. Ils traduisent la vision commune que la Ville et les citoyens adoptent envers le développement du quartier. Ce travail permet aussi de dégager des pistes de solution qui seront traduites en projets d'interventions. Cette étape de consultation publique s'est tenue en juin 2007. Le conseil de quartier y a présenté le constat, le diagnostic et un projet d'orientations et d'objectifs. Les personnes présentes ont très bien accueilli le projet et leurs commentaires ont permis de le bonifier.

### **1.4 L'adoption du plan d'action et l'élaboration d'un plan image**

Le plan d'action transpose les orientations et les objectifs en projets concrets sur le territoire. Ce plan d'action, présenté pour consultation à la population le 30 octobre 2007, est inclus dans le présent document.

Une fois le plan directeur adopté, le plan d'action sera détaillé en précisant la planification, les responsables et les coûts des projets. Un plan-image sera également élaboré pour présenter de manière graphique la localisation des actions prioritaires sur le territoire.

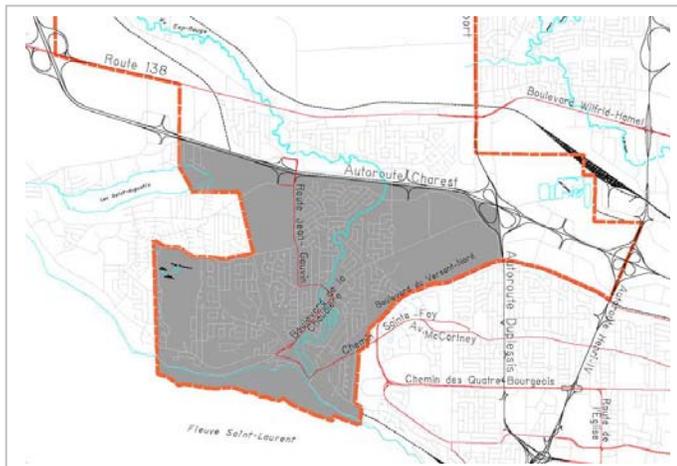
### **1.5 La mise en œuvre du plan d'action et son suivi**

La liste des projets, les interventions et les gestes du plan d'action sont sous la coordination de la Ville. Celle-ci assure le suivi de la réalisation des actions de sorte que les projets demeurent fidèles au Plan directeur.

## 2. LES LIMITES GÉOGRAPHIQUES DU QUARTIER

Le quartier du Cap-Rouge comprend la totalité du territoire de l'ancienne ville de Cap-Rouge et les secteurs de l'ancienne ville de Sainte-Foy au sud de l'autoroute Félix-Leclerc.

L'ouest est bordé par la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et l'autoroute Duplessis marque la limite est du quartier.



## 3. L'HISTORIQUE DU QUARTIER

Pour les fins du plan directeur de quartier, l'histoire du quartier est présentée sous deux aspects, l'administration municipale et l'occupation du territoire.

### 3.1 L'historique sur le plan de l'administration municipale

Les premières seigneuries présentes sur le territoire du quartier se sont établies vers 1650. La création de la paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge remonte quant à elle à 1698. En 1872, la municipalité de la paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge fut érigée civilement. En 1983, Cap-Rouge obtient son statut de ville.

En janvier 2002, c'est le début de l'entrée en vigueur de la création de la nouvelle Ville de Québec regroupant Cap-Rouge et 12 autres municipalités de l'ancienne Communauté urbaine de Québec. En 2003, la nouvelle Ville de Québec définit les limites des quartiers selon la politique de consultation publique, rendant ainsi possible la création du conseil de quartier du Cap-Rouge en 2004.

Lors des consultations publiques liées à la création du conseil de quartier, bon nombre de citoyens de l'ancienne ville de Sainte-Foy ont manifesté leur désir de joindre le quartier du Cap-Rouge plutôt que celui de l'Aéroport, ce qui explique les limites actuelles du quartier.

En janvier 2005, à la suite de la reconstitution de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, les limites du conseil de quartier sont redéfinies. Le secteur des Bocages du Golf n'appartient plus au quartier du Cap-Rouge tandis que le secteur

de l'ancienne ville de Sainte-Foy couvrant l'est du lac Saint-Augustin en fait maintenant partie.

De 1873 à 1971, l'est du lac Saint-Augustin et les secteurs Les Sources et une partie du Faubourg du Cap ont fait partie de la municipalité de la paroisse de L'Ancienne-Lorette. Par la suite, en 1971, ce territoire majoritairement boisé est devenu partie intégrante de Sainte-Foy sous le nom de Quartier Laurentien.

Le secteur de part et d'autre du boulevard de la Chaudière, incluant le domaine de l'Érable-Rouge, a également fait partie intégrante de la ville de Sainte-Foy depuis que les limites de Cap-Rouge et de Sainte-Foy ont été déterminées en 1872.

## 3.2 L'historique sur le plan de l'occupation territoriale

L'histoire de Cap-Rouge, au sens de l'occupation par les européens, débute par des tentatives d'implantation de campements fortifiés par Cartier et Roberval durant la période de 1541 à 1543.

L'occupation actuelle du sol est représentée par quelques types d'utilisation du sol, séparés les uns des autres et bien identifiables sur le territoire. Le secteur du Vieux-Cap-Rouge connaît une certaine mixité commerciale et résidentielle, tandis que les autres secteurs sont majoritairement résidentiels et les zones commerciales sont bien définies.

L'agriculture a été présente à Cap-Rouge jusqu'au milieu des années 1980 avec la disparition de la dernière terre en culture près de la rue Saint-Félix.

La fonction résidentielle est présente depuis les années 1760 le long des axes principaux, soit les rues Provancher, Saint-Félix et la côte de Cap-Rouge. Le Vieux-Cap-Rouge regroupe plusieurs bâtiments datant des années 1850 à 1935.



C'est entre les années 1960 et 1970 que les premiers lotissements ont fait leur apparition, principalement dans les secteurs du haut de la côte de Cap-Rouge, pour les rues Gaudias-Petitclerc et Louis-Francoeur (1)\*, le secteur des rues Juchereau-Duchesnay et Blanchette (2) et le secteur à l'ouest de la rue de la Poterie, soit les rues Bégin, Beau-Lieu, Boisbrillant et Gaston-Dufresne (3).

\*Chaque numéro inscrit entre parenthèses réfère à une zone identifiée sur la carte « Année de construction des bâtiments » (Annexe 2, page 27).

Entre les années 1970 et 1980, les secteurs suivants ont été développés : le secteur entre la rue Provancher et de la Sapinière (4), entre la rivière du Cap-Rouge et le boulevard de la Chaudière (5), le secteur de la rue de la Rive (6), à l'est du boulevard de la Chaudière, le secteur des rues Saint-Brieux (7) et Bertin (8) et la majorité des habitations autour du club de golf.



Les années 1980-1990 ont aussi été prospères puisque l'ensemble du plateau ouest de Cap-Rouge (9) s'est construit dans ces années, soit le secteur de la rue de la Promenade-des-Sœurs (9). C'est dans cette période que le secteur de l'ancienne ville de Sainte-Foy a connu le début de son développement avec le prolongement de la rue de la Rivière et l'ouverture de la rue

Robert-L.-Séguin (10). Le secteur du Faubourg du Cap (11) a également connu ses débuts durant ces années et s'est complété au-delà des années 1990.

Les trois secteurs les plus récents du quartier sont ceux de la rue Candide-Ducharme (12), celui entre la rue Robert-L.-Séguin et l'autoroute Félix-Leclerc (13) et l'ensemble du domaine de l'Érable-Rouge entre le boulevard de la Chaudière et la falaise (14).



Au niveau résidentiel, la grande majorité des habitations sont des résidences unifamiliales. Par conséquent, 75 % des logements sont la propriété de leurs occupants. Comparativement, dans l'ensemble de la ville de Québec cette proportion est de 50 % en location et 50 % en propriété.

Le potentiel majeur de développement se situe de part et d'autre du boulevard de la Chaudière, jusqu'à l'autoroute Duplessis\*\*. Ce secteur a été identifié pour la réalisation d'un futur plan d'aménagement d'ensemble au PDAD. Une vocation résidentielle à définir est prévue de même que certains types d'industries non polluantes près de l'autoroute. Ce secteur présente un défi au point de vue urbanistique considérant la présence d'un ancien site d'enfouissement et des milieux humides. Les activités industrielles peu structurantes auraient avantage à être déplacées éventuellement.

\*\* Secteur identifié en pointillé sur la carte (Secteur de PAE = Secteur devant faire l'objet d'un Plan d'aménagement d'ensemble)

Un autre secteur important sujet à développer est celui localisé au nord de la rue de la Promenade-des-Sœurs, à l'ouest de la route Jean-Gauvin, au sud de l'autoroute Félix-Leclerc et à l'est du lac Saint-Augustin\*\*. Ce secteur est aussi identifié pour le développement d'un futur plan d'aménagement d'ensemble au PDAD. Ce secteur présente des contraintes majeures à l'urbanisation comme la présence d'un milieu humide près du lac et d'une voie ferrée. Le potentiel commercial est cependant important et se réalisera près de l'intersection de la route Jean-Gauvin et de la rue de l'Hêtrière.

Les actions de ce premier Plan directeur de quartier s'orientent vers le milieu actuellement construit. Le conseil de quartier entend participer, aux consultations publiques lorsque ces projets d'ensemble seront prêts à être soumis à la population.

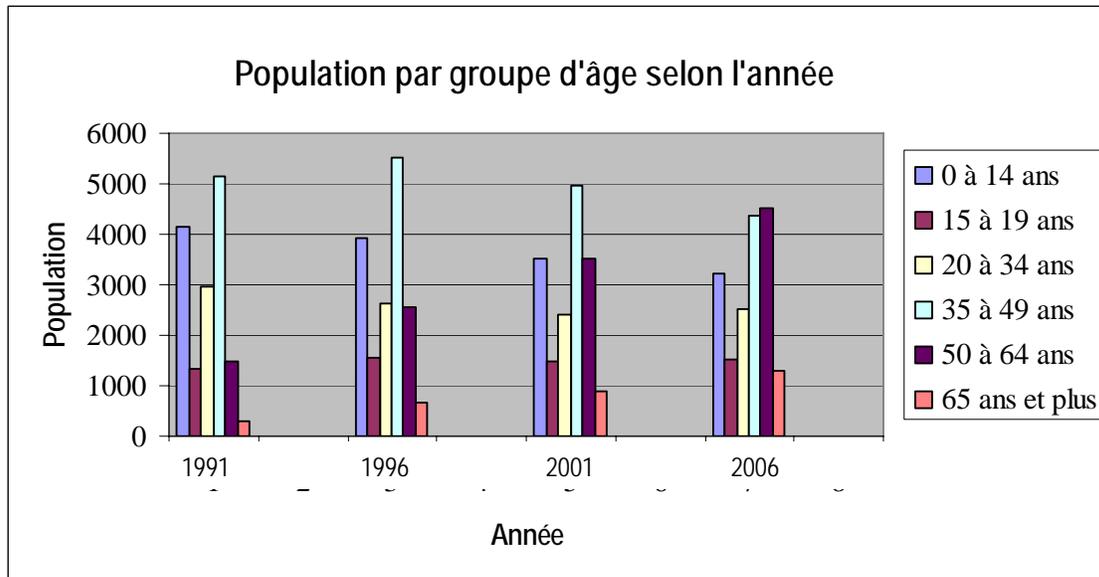
#### 4. LA POPULATION DU QUARTIER

En 2006, le quartier du Cap-Rouge est le 4<sup>e</sup> quartier le plus peuplé de la ville de Québec (17 435 habitants) et le 6<sup>e</sup> quartier avec l'âge moyen le plus bas (moyenne d'âge de 37,4 ans).

Quartier du Cap-Rouge	1991	%	1996	%	2001	%	2006	%
<b>Population totale</b>	15560	100,00%	16810	100,00%	16790	100,00%	17435	100,00%
<b>0 à 14 ans</b>	4155	26,70%	3920	23,32%	3535	21,05%	3230	18,53%
<b>15 à 19 ans</b>	1350	8,68%	1540	9,16%	1490	8,87%	1510	8,66%
<b>20 à 34 ans</b>	2955	18,99%	2620	15,59%	2415	14,38%	2530	14,51%
<b>35 à 49 ans</b>	5165	33,19%	5515	32,81%	4945	29,45%	4355	24,98%
<b>50 à 64 ans</b>	1470	9,45%	2545	15,14%	3515	20,94%	4505	25,84%
<b>65 ans et plus</b>	290	1,86%	660	3,93%	875	5,21%	1300	7,46%
<b>Âge moyen</b>	29,9		32,5		35,1		37,4	
Rang sur les 35 quartiers (âge moyen)	3		8		6		6	

Ville de Québec	1991	%	1996	%	2001	%	2006	%
<b>Population totale</b>	461895	100,00%	473570	100,00%	476330	100,00%	491140	100,00%
<b>0 à 14 ans</b>	77180	16,71%	75220	15,88%	69875	14,67%	66925	13,63%
<b>15 à 19 ans</b>	30475	6,60%	31085	6,56%	27525	5,78%	27250	5,55%
<b>20 à 34 ans</b>	119880	25,95%	108970	23,01%	99445	20,88%	102490	20,87%
<b>35 à 49 ans</b>	110440	23,91%	119110	25,15%	117790	24,73%	107455	21,88%
<b>50 à 64 ans</b>	69250	14,99%	77435	16,35%	91620	19,23%	107675	21,92%
<b>65 ans et plus</b>	54660	11,83%	61745	13,04%	70065	14,71%	79340	16,15%
<b>Âge moyen</b>	36,6		37,9		39,8		41,4	

Avec 1 510 jeunes âgés de 15 à 19 ans en 2006, c'est le quartier dans lequel cette tranche d'âge est la plus représentée dans la ville. Par ailleurs, les pourcentages de la population âgée de 50 à 64 ans et 65 ans et plus ont connu la plus forte augmentation depuis 2001, relativement aux autres catégories d'âges.



## 5. LE RÉSUMÉ DES CONSTATS

Les sections suivantes présentent un résumé des principaux constats que les analyses, sondages et consultations ont permis de faire ressortir. Cette étape mène à l'élaboration du plan d'action. Des constats généraux ainsi que des constats plus spécifiques sont résumés pour chacun des trois thèmes retenus : (1) Habitations et commerces. (2) Environnement, loisirs et vie communautaire et (3) Circulation et transport.

### 5.1 Habitations et commerces

#### 5.1.1 Constats généraux

- Un cadre de vie agréable et une proximité des services.
- Une qualité des habitations, de l'architecture et de l'affichage commercial.



Les lieux ou bâtiments jugés les plus importants : Le parc Nautique, la bibliothèque Roger-Lemelin, le point de service Cap-Rouge, l'église Saint-Félix, les secteurs commerciaux (rue Provancher, mail de Cap-Rouge, secteur Charles-Albanel/Jean-Gauvin).



### **5.1.2 Constats spécifiques**

- L'aménagement urbain et l'aspect général du quartier sont jugés satisfaisants.
- Les secteurs nécessitant des améliorations : Vieux-Cap-Rouge, mail de Cap-Rouge, rue Saint-Félix, site d'enfouissement, meilleure intégration de certains secteurs résidentiels à la vie de quartier.
- Une préoccupation soutenue pour un développement résidentiel harmonieux (conserver la qualité des habitations, tenir compte du vieillissement de la population).
- Une inquiétude pour l'avenir du secteur commercial Chaudière.
- Le secteur Provancher/Saint-Félix à consolider.
- L'absence de certains types de commerces.
- Un souci plus grand pour un développement commercial respectueux envers les résidents est souhaité.

## **5.2 Environnement, loisirs et vie communautaire**

### **5.2.1 Constats généraux**

- La plupart des répondants semblent fiers de leur quartier et affirment avoir choisi d'y vivre pour son cadre de vie agréable, sa tranquillité et sa proximité avec la nature (la campagne en ville).
- Un quartier propre, des espaces publics de qualité.
- Des espaces verts bien répartis.
- Une offre adéquate d'activités culturelles et de loisir.
- 35 % des répondants souhaitent une meilleure vie de quartier et 25 % soulignent un problème de bruit.



## 5.2.2 Constats spécifiques

- L'accès au fleuve et à la rivière du Cap Rouge constitue un atout important du quartier et doit être conservé, protégé et mis en valeur.
- Maintenir la qualité des espaces verts et avoir le souci de préserver l'équilibre entre le développement du quartier et la protection des boisés et du couvert végétal.
- Présence de problématiques reliées à la qualité de l'air et à l'environnement sonore.
- Une offre de loisirs adéquate et une répartition des parcs et des équipements municipaux adéquates.
- Le Parc nautique est considéré comme un équipement majeur du quartier et un des piliers en termes d'animation et de détente.
- Compléter ou revoir l'aménagement de certains parcs et en améliorer la surveillance et l'entretien.
- Un manque de certains équipements sportifs et culturels. (ex. : piscine, jeux d'eau, locaux communautaires).
- Une vie communautaire dynamique à préserver, soutenir et à développer.
- Une animation urbaine discrète et respectueuse des gens mais une vie de quartier jugée faible par 35 % des répondants.



## 5.3 Circulation et transport

### 5.3.1 Constats généraux

- La qualité et la sécurité des voies publiques sont jugées bonnes par une majorité (environ 60 %) des répondants aux diverses consultations. Cependant, une très forte proportion des répondants (environ 40 %) souhaitent des améliorations significatives notamment en ce qui concerne la sécurité routière, piétonne et à vélo.
- La majorité (environ 60 %) de la population du quartier juge le transport en commun inapproprié et inefficace.



### 5.3.2 Constats spécifiques

- Un réseau routier jugé convenable et bien entretenu, mais des améliorations sont souhaitées pour améliorer la fluidité de la circulation, l'aménagement et l'entretien de certaines rues et artères.



- Une sécurité piétonne jugée déficiente par près de 40 % des répondants ou participants aux consultations.
- Un réseau cyclable plus ou moins sécuritaire et à finaliser.
- Une sécurité routière à améliorer.
- Un réseau de transport en commun ne répondant pas aux besoins.
- Des espaces de stationnement suffisants sauf aux environs du Parc nautique.

## 6. LA PLANIFICATION DU QUARTIER

Le Plan directeur contient des orientations, des objectifs et des actions élaborés sur la base des constats et des consultations. Il guidera les interventions sur le territoire du quartier.

### 6.1 Les orientations

Les sept orientations du Plan directeur de quartier du Cap-Rouge répondent aux constats et aux enjeux qui résultent du diagnostic général. Elles sont les lignes de conduite que la Ville et le conseil quartier adoptent en matière de développement.

Le libellé de l'orientation prend la forme de « l'expression d'un désir général » par rapport à un champ d'activités qui préoccupe le quartier. Dans le but de présenter les orientations sous une forme ordonnée et structurée, l'ensemble est regroupé sous trois thèmes :

- Habitations et commerces;
- Environnement, loisirs et vie communautaire;
- Circulation et transport.

## 6.2 Les objectifs et les actions

Les objectifs permettent de préciser les orientations. Les actions identifient les moyens pour atteindre les objectifs.

Dans les prochaines pages, on trouve les 7 orientations, les 15 objectifs et les 34 actions dans un tableau qui constitue la partie principale du Plan directeur de quartier du Cap-Rouge.

Lors de l'assemblée de consultation présentant le plan d'action, le conseil de quartier a pratiqué un exercice de priorisation avec les 33 personnes présentes. Le tableau suivant identifie, en jaune, les actions prioritaires pour chaque thème. Par la suite, nous présentons de façon plus détaillée les sept actions prioritaires en indiquant en quoi elles répondent aux constats. Un document présentant l'ensemble des actions sera rédigé ultérieurement dans la phase de mise en œuvre du Plan directeur de quartier.

Orientations	Objectifs	Actions
<b>HABITATION ET COMMERCES</b>		
1. Assurer une bonne gestion du cadre bâti passé, actuel et futur.	1.1 Maintenir une bonne qualité de logements et d'habitations.	1.1.1 Informer les propriétaires des programmes municipaux, gouvernementaux et autres existants.  1.1.2 Exercer une vigilance permettant une meilleure harmonisation entre le cadre architectural existant et les nouvelles constructions et rénovations.
	1.2 Favoriser un développement harmonieux et équilibré du quartier.	1.2.1 Promouvoir le respect de l'environnement urbain général par une planification des types d'habitations, des espaces verts et des places publiques dans les nouveaux développements.  1.2.2 Favoriser le logement intergénérationnel en tenant compte des besoins et des spécificités du secteur.
2. Améliorer l'aspect et rendre plus conviviales les artères commerciales.	2.1 Améliorer les cours avant des immeubles bordant les artères commerciales.	2.1.1 Améliorer l'affichage commercial.  2.1.2 Favoriser l'amélioration des secteurs commerciaux au point de vue esthétique.
	2.2 Revitaliser le boulevard de la Chaudière.	2.2.1 Préparer un plan d'action spécifique au boulevard de la Chaudière.
3. Mettre en valeur le Vieux-Cap-Rouge sur les plans culturel, commercial, patrimonial et récréatif.	3.1 Supporter et poursuivre les actions déjà amorcées en association avec les différents organismes du milieu.	3.1.1 Faire les démarches requises avec les organismes du secteur pour l'acceptation et l'application du rapport pour la mise en valeur du Vieux-Cap-Rouge (Rapport Roche, janvier 2004).

 - Actions prioritaires

Orientations	Objectifs	Actions
<b>ENVIRONNEMENT, LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE</b>		
4. Protéger et mettre en valeur le cadre naturel du quartier.	4.1 Poursuivre les efforts de protection et de mise en valeur du fleuve et de la rivière du Cap Rouge.	<p>4.1.1 Améliorer l'environnement du Parc nautique (plus spécifiquement la falaise) et évaluer les besoins additionnels d'équipements, s'il y a lieu, à la plage Jacques-Cartier.</p> <p>4.1.2 Mettre en valeur les sentiers riverains actuels et développer, au besoin, de nouveaux liens ou sentiers.</p> <p>4.1.3 Assurer la conservation des milieux humides de la baie de Cap-Rouge, du secteur Chaudière et ceux près du lac Saint-Augustin.</p>
	4.2 Aménager ou entretenir les espaces vacants, le milieu naturel et les espaces boisés et poursuivre les efforts d'embellissement du quartier.	<p>4.2.1 Appliquer des mesures plus strictes pour éviter la coupe abusive d'arbres et encourager la plantation.</p> <p>4.2.2 Améliorer l'aspect visuel des entrées du quartier (secteurs Chaudière, Le Gendre et Jean-Gauvin).</p> <p>4.2.3 Utiliser la végétation pour camoufler des endroits moins esthétiques.</p> <p>4.2.4 Faire des démarches pour l'entretien et la mise en valeur du viaduc de Cap-Rouge « trachel ».</p>
5. Offrir un milieu de vie de qualité pour la famille et les différentes catégories d'âge.	5.1 Éliminer ou atténuer les différentes formes de pollution ou d'irritants causés notamment par les odeurs et le bruit.	<p>5.1.1 Poursuivre le contrôle des odeurs provenant du site d'enfouissement de l'Hêtrière et informer la population des travaux en cours et à venir.</p> <p>5.1.2 Sensibiliser la population aux différentes sources de pollution.</p>
	5.2 Maintenir et améliorer les équipements dans les parcs du quartier et renforcer les activités culturelles, récréatives et touristiques.	<p>5.2.1 Consolider le rôle du Parc nautique et ses environs comme pôle récréatif, culturel et touristique du quartier.</p> <p>5.2.2 Actualiser les équipements culturels et de loisir.</p> <p>5.2.3 Améliorer la sécurité dans les parcs.</p>
	5.3 Privilégier les activités d'animation familiale.	5.3.1 Appuyer l'organisation d'activités dans le milieu.
	5.4 Encourager les pratiques de bon voisinage.	<p>5.4.1 Procéder à l'accueil des nouveaux résidents.</p> <p>5.4.2 Instaurer un programme de protection de type «voisins vigilants».</p> <p>5.4.3 Élaborer un outil de sensibilisation aux pratiques de bon voisinage.</p>

Orientations	Objectifs	Actions
<b>CIRCULATION ET TRANSPORTS</b>		
6. Améliorer la sécurité sur les voies publiques du quartier et la fluidité de la circulation.	6.1 Réduire la vitesse des véhicules dans les rues du quartier.	<p>6.1.1 Mettre en place divers moyens visant à réduire la vitesse dans certains secteurs résidentiels (ex. : réduction des limites de vitesse, signalisation, aménagements particuliers).</p> <p>6.1.2 Poursuivre les activités de sensibilisation au partage de la chaussée.</p>
	6.2 Rendre les voies publiques plus sécuritaires pour les piétons et cyclistes.	<p>6.2.1 Améliorer la sécurité aux traverses piétonnières.</p> <p>6.2.2 Apporter des améliorations et ajouter des pistes au réseau cyclable du quartier.</p> <p>6.2.3 Poursuivre les activités de sensibilisation au partage de la chaussée.</p>
	6.3 Améliorer certains aspects du réseau routier.	<p>6.3.1 Finaliser l'aménagement du boulevard de la Chaudière et procéder à son embellissement.</p> <p>6.3.2 Réaménager certaines artères et intersections stratégiques.</p> <p>6.3.3 Ajouter une voie d'accès à l'est du quartier.</p>
7. Faciliter l'utilisation du transport en commun.	7.1 S'assurer de la disponibilité d'un réseau de transport répondant aux besoins du milieu (fréquence, accessibilité, correspondance et circuits).	7.1.1 Procéder à des représentations auprès du RTC.

### 6.3 Les interventions prioritaires

À la suite de l'exercice de priorisation réalisée par les participants à la rencontre du 30 octobre 2007 et aux différentes consultations lors de l'ensemble du processus, il est possible d'identifier à l'intérieur des trois thèmes, des priorités d'intervention :

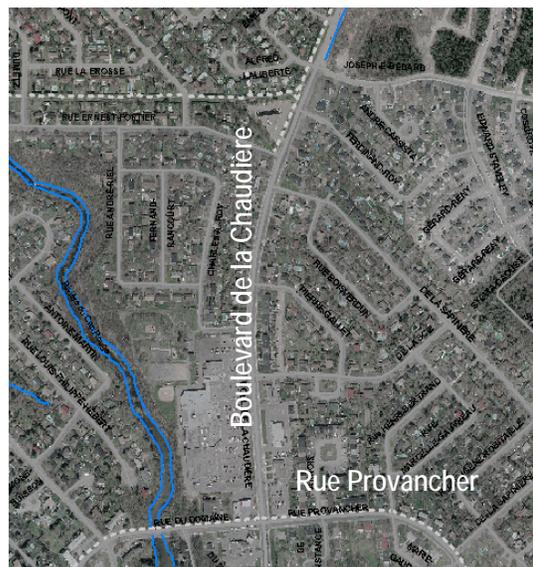
1. le boulevard de la Chaudière;
2. la mise en valeur du Vieux-Cap-Rouge et du Parc nautique;
3. l'environnement urbain;
4. la mise en valeur des sentiers riverains;
5. l'amélioration du transport en commun;
6. la réduction de la vitesse dans les secteurs résidentiels;
7. l'accès au quartier.

#### 6.3.1 Le boulevard de la Chaudière

➤ « Préparer un plan d'action spécifique au boulevard de la Chaudière » (Action 2.2.1)

Le diagnostic établi par la population fait ressortir les principaux éléments suivants :

- affaiblissement de la vocation commerciale et des services (ex. : clinique médicale);
- une voie d'accès importante pour le quartier ne donnant pas un coup d'œil intéressant;
- une voie où la circulation est dense et plus ou moins sécuritaire (vitesse, traverses piétonnières dangereuses, pistes cyclables présentant des problèmes de qualité et à finaliser, etc.);
- un potentiel de développement qui risque de créer des problèmes de circulation.



Plusieurs solutions ou actions du Plan directeur sont suggérées pour la revitalisation de cette artère :

- finaliser son aménagement entre les rues Joseph-E.-Bédard et Le Gendre (6.3.1);
- procéder à son embellissement sur toute sa longueur (l'artère elle-même et les façades des commerces) (6.3.1);
- améliorer la piste cyclable et la prolonger vers l'est (le secteur Sainte-Foy) (6.2.2);
- réduire la vitesse des automobilistes (6.1.1);
- évaluer les possibilités de revitalisation sur le plan commercial (2.2).

Le Plan directeur de quartier prévoit améliorer l'aspect et rendre plus conviviales les artères commerciales (orientation 2). Le boulevard de la Chaudière a été identifié prioritairement. Cependant, tous les gestes à poser doivent se faire dans une perspective globale d'intervention, et pour ce, l'action 2.2.1 est jugée prioritaire.

Le conseil de quartier préconise de travailler avec les autorités municipales afin de préparer un plan d'action. Une série de mesures destinées à augmenter l'offre commerciale, l'aspect architectural, le design ainsi que les infrastructures routières, piétonnes et cyclables de la section du boulevard de la Chaudière, entre la rue Provancher et l'avenue Le Gendre seront prévues dans ce plan. La section entre les rues Saint-Félix et Provancher pourra faire l'objet de quelques interventions.

Concernant la section est du boulevard de la Chaudière, le conseil de quartier priorise la mise en place d'une infrastructure cyclable (action 6.2.2) entre l'avenue Le Gendre et l'autoroute Duplessis, et ce, considérant que les projets de développement de l'ensemble de ce secteur sont pour le moment, inconnus.

### **6.3.2 La mise en valeur du Vieux-Cap-Rouge et du Parc nautique**

➤ « Faire les démarches requises avec les organismes du secteur pour l'acceptation et l'application du rapport sur la mise en valeur du Vieux-Cap-Rouge (Rapport Roche, janvier 2004) » (Action 3.1.1)

La mise en valeur du Vieux-Cap-Rouge est un projet qui tient à cœur aux élus et aux résidents du secteur depuis plusieurs années. Au cours de celles-ci, différentes études et plans d'action ont été déposés. Une consultation publique entreprise en 2003 et 2004 a engendré une mobilisation importante, des attentes et des espérances. Plusieurs membres du conseil de quartier du Cap-Rouge ont pris part à ces tables de discussion.

Le conseil de quartier a maintenu, comme orientation dans l'élaboration de son Plan directeur, de ne pas reprendre l'exercice entrepris précédemment mais bien de reconduire, dans la mesure du possible, le maximum du contenu du document traitant de la mise en valeur du Vieux-Cap-Rouge. Dans ce document, le plan d'action indique 18 actions spécifiques au Vieux-Cap-Rouge. Depuis, plusieurs interventions physiques, réglementaires et administratives ont été mises en œuvre.

Pour la réalisation de cette action, il faudra entreprendre un bilan des réalisations et une analyse des actions suggérées dans ce rapport, et ce, en concertation avec les organismes et la population du milieu.

➤ « **Consolider le rôle du Parc nautique et ses environs comme pôle récréatif, culturel et touristique du quartier** » (Action 5.2.1).

Le secteur du Parc nautique est identifié comme le lieu le plus important du quartier par un grand nombre de résidants. D'ailleurs, il a été, depuis l'arrivée de Cartier et Roberval, le théâtre du début de la Nouvelle-France. Dans les années 1800, les activités de la baie étaient très actives pour le commerce du bois en direction de l'Angleterre. Les vestiges du Manoir Atkinson dans le parc Cartier-Roberval et ceux d'une tour d'observation sur le promontoire rappellent cette époque. La proximité de la Maison Blanchette ajoute un volet culturel. Le Parc nautique est aussi l'entrée ouest du parc de la plage Jacques-Cartier attirant un grand nombre de visiteurs de la région qui, par moment, dépasse la capacité d'accueil en matière de trafic automobile. Avec les récentes découvertes archéologiques des premières installations de Cartier et Roberval sur le promontoire, le secteur est appelé à connaître une reconnaissance touristique accrue. Le défi consiste à optimiser le secteur pour que chacun y trouve son compte, tant les résidants, les touristes et les gens d'affaires.



La mise en valeur du viaduc « trachel » de Cap-Rouge (action 4.2.4) et son usage à des fins touristiques demeurent des projets que le conseil de quartier tient à analyser et à réaliser. Cette action a obtenu un pointage élevé dans l'exercice de priorisation. Un train touristique parcourant le viaduc et l'usage occasionnel et saisonnier de l'emprise au sol sont des projets séduisants et méritent une réflexion.

➤ « **Améliorer l'environnement du Parc nautique (plus spécifiquement la falaise) et évaluer les besoins additionnels, s'il y a lieu, à la plage Jacques-Cartier** » (Action 4.1.1).

Concernant l'aspect environnemental, la présence d'un mur de blocs de béton, afin de retenir les éboulis près du Parc nautique, apporte un aspect inesthétique contrastant avec la beauté du site. La sécurité des usagers est importante, mais une meilleure intégration de ce mur de protection est souhaitable.

Le parc de la plage Jacques-Cartier est un site magnifique pour la randonnée pédestre, mais peu équipé sur le plan récréatif. Une évaluation, afin de déterminer comment y installer par exemple, des jeux pour enfants s'intégrant au site est une autre action prioritaire.

### 6.3.3 L'environnement urbain

- « Promouvoir le respect de l'environnement urbain général par une planification des types d'habitations, des espaces verts et des places publiques dans les nouveaux développements » (Action 1.2.1).

Cette action vise une démarche globale de vigilance que le conseil de quartier désire maintenir sur les projets à venir. Comme mentionné précédemment, le vaste secteur de part et d'autre du boulevard de la Chaudière jusqu'à l'autoroute sera soumis à une consultation publique. Le conseil de quartier et la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement Laurentien tiennent à ce que ce secteur soit d'une qualité appréciable au point de vue de l'environnement naturel et du cadre bâti.



Le conseil de quartier prend aussi en note les observations des résidents des nouveaux quartiers face aux délais d'aménagement des parcs planifiés dans leur secteur. Les besoins pour d'autres types d'habitations pour des clientèles variées comme les personnes âgées, les familles nombreuses et celles à revenus modestes seront à considérer.

- « Sensibiliser la population aux différentes sources de pollution » (Action 5.1.2).

Il s'agit d'une quatrième action prioritaire amenée en raison du pointage reçu presque équivalent à l'action 4.1.1. Les résidents tiennent particulièrement à conserver et améliorer l'environnement naturel du quartier. C'est d'ailleurs la beauté du site qui en fait son charme. Par contre, plusieurs types de pollutions menacent la qualité de l'environnement. La qualité de l'eau de la rivière du Cap Rouge demeure fragile et suffit à peine à supporter l'apport des égouts pluviaux. De plus, l'érosion des berges par une coupe abusive d'arbres sur les rives contribue à apporter des sédiments et au réchauffement de l'eau.

Au niveau de la qualité de l'air, la forme particulière de la vallée de Cap-Rouge, contribue à conserver la fumée émanant de la combustion du bois de chauffage. Lorsque le vent souffle peu en hiver, la fréquence des épisodes de « smog » urbain augmente d'année en année. Le chauffage au mazout et la circulation automobile y contribuent également. Un moyen soulevé et peu coûteux serait d'installer des indications lumineuses aux entrées du quartier lorsque la situation est critique. Cette action sera à l'étude éventuellement.

Pour la pollution par le bruit, deux éléments ressortent, soit la présence de l'autoroute et le bruit des moteurs des tondeuses à gazon utilisées à des heures inadéquates. Concernant l'autoroute, le défi est de taille et le conseil de quartier ne prévoit pas s'attaquer à ce problème à court terme. Par contre, il prévoit élaborer un guide de bon voisinage afin de sensibiliser la population à certains irritants, incluant l'usage des objets bruyants (tondeuses, climatiseurs) en plus des inconvénients apportés par les animaux domestiques.

#### **6.3.4 La mise en valeur des sentiers riverains**

➤ « Mettre en valeur les sentiers riverains actuels et développer, au besoin, de nouveaux liens ou sentiers » (Action 4.1.2).

Cette action vient mettre de l'emphase et compléter l'action 3.1.1. En effet, l'aménagement d'un circuit piétonnier le long de la rivière (sentier de la Fabrique) et la construction d'une passerelle traversant la rivière du Cap Rouge, entre la rue Augustin-Bourbeau et le boulevard de la Chaudière, sont indiqués dans le rapport sur la mise en valeur du Vieux-Cap-Rouge. On pourrait aussi espérer prolonger les sentiers vers le nord de l'autoroute Félix-Leclerc afin de rejoindre ceux présents dans le quartier de l'Aéroport, considérant que le conseil de quartier de l'Aéroport est pour ce type d'aménagements.



De plus, cette action vise à mieux faire connaître l'ensemble du réseau des sentiers riverains par une publicité adéquate et la disponibilité de l'information (ex. : brochures et cartes).

#### **6.3.5 L'amélioration du transport en commun**

➤ « Procéder à des représentations auprès du RTC » (Action 7.1.1).

La problématique du transport en commun du secteur de Cap-Rouge est énoncée par la majorité des participants au sondage et à la séance de remue-méninges. Le conseil de quartier ne peut agir qu'en recueillant les doléances des résidents et en incitant le RTC à offrir un service adéquat afin de remédier à la faible fréquence en dehors des heures de pointe et aux problèmes de correspondance entre les circuits. La compétition entre les transports individuel et collectif représente un défi de taille. Par contre, le conseil de quartier reste optimiste et entend contribuer aux

consultations publiques sur le transport en commun, proposer des solutions et assurer un suivi sur les observations apportées par les résidents.

### **6.3.6 La réduction de la vitesse automobile**

- « Mettre en place divers moyens visant à réduire la vitesse dans certains secteurs résidentiels (ex. : réduction des limites de vitesse, signalisation, aménagements particuliers) » (Action 6.1.1).

Le conseil de quartier a déjà amorcé ses interventions en matière de sécurité routière. Conjointement avec le Service de police de la Ville de Québec, il a implanté une activité de sensibilisation nommée « Partageons la chaussée ». Le conseil de quartier entend répéter ce type d'activité (6.1.2).



La réduction de la vitesse est jugée prioritaire. Plusieurs gestes pourraient améliorer la sécurité sur les voies publiques du quartier comme la réalisation de projets pilotes d'aménagement visant à réduire la vitesse, par exemple sur le boulevard de la Chaudière, la rue Saint-Félix et certains secteurs résidentiels. Le conseil de quartier entend également participer aux démarches pour réduire les limites de vitesse.

### **6.3.7 L'accès au quartier**

- « Ajouter une voie d'accès à l'est du quartier » (Action 6.3.3).

Le développement des secteurs de Cap-Rouge, du Faubourg du Cap et de l'Érable-Rouge apporte un nombre grandissant de véhicules qui ne peuvent emprunter que quelques voies pour entrer ou sortir du quartier. La topographie particulière et la présence d'autoroutes enclavent le quartier. Pour se rendre sur le plateau de Sainte-Foy, les résidents n'ont d'autres choix que d'utiliser la côte de Cap-Rouge ou l'autoroute Félix-Leclerc. Un lien supplémentaire devient de plus en plus nécessaire. Les possibilités consistent à prolonger la rue Mendel pour rejoindre le boulevard du Versant-Nord ou à relier les rues Blaise-Pascal et de Brabant dans le secteur de l'autoroute Duplessis. La présence de la voie ferrée dans les deux situations apporte un obstacle supplémentaire.

## **7. LES PROCHAINES ÉTAPES À RÉALISER**

Maintenant que le conseil de quartier a adopté cette étape de son Plan directeur de quartier, il reste la phase de mise en œuvre et son suivi. Ce présent document sera adopté à court terme par le conseil d'arrondissement Laurentien et le comité exécutif de la Ville de Québec en prendra acte.

La mise en œuvre sera détaillée dans un rapport interne reprenant toutes les actions et mentionnera l'unité administrative de la Ville qui sera le responsable principal du projet.

Au cours de l'été 2007, la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement Laurentien a transmis, à chaque division et service de la Ville, les actions préconisées par le conseil de quartier afin de sensibiliser les gestionnaires et de valider ces actions.

Des fiches techniques reprenant chaque action assureront le suivi à travers le temps. Les chargés de projets pourront y concentrer l'information pertinente pour en faire état autant au conseil de quartier qu'aux divisions et services de la Ville directement ou indirectement concernés.

## 8. BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages généraux

- Bureau d'assainissement des eaux du Québec métropolitain, «Études de la qualité du tronçon inférieur de la rivière Cap-Rouge», 1975, 14 pages.
- Cap-Rouge Léon Provencher*, Société historique de Cap-Rouge, collection Cap-Rouge no.3, 1979, 32 pages.
- Cap-Rouge, sa rivière*, Société historique de Cap-Rouge, collection Cap-Rouge no.2, 1978, 35 pages.
- CHIASSON, Guy. *A Cap-Rouge, la première fondreuse à neige géothermique au monde*, magazine Repère, vol. 76, no 7-8, juillet-août 1998, p. 6-8.
- Communauté urbaine de Québec, «Projet pilote en géomatique, secteur Ville de Cap-Rouge», avril 1989, 509 pages.
- Conseil de quartier du Cap-Rouge, «Rapport annuel 2005», Mars 2006, 10 pages.
- COTÉ, Alain et LAVOIE, Carl. *La poterie de Cap-Rouge 1860 – 1892*, Société historique de Cap-Rouge, 1991, 64 pages.
- COTÉ, Alain et ROBERGE, André. *Guide toponymique de Cap-Rouge*, Société historique de Cap-Rouge, 1995, 64 pages.
- Coup d'œil sur Cap-Rouge*, Société historique de Cap-Rouge, collection Cap-Rouge no.1, 1976, 34 pages.
- GAGNÉ, Stéphane. *L'eau chaude contre les neiges usées*, magazine Repère, vol. 75, no 7-8, juillet-août 1997, p. 25.
- GINGRAS, Henri et GELLY, Alain. *Cap-Rouge, quatre cent cinquante ans d'histoire*, Société historique de Cap-Rouge, 1991.
- GINGRAS, Henri et LAVIOLETTE, Guy. *Cap-Rouge 1541-1974*, Société historique de Cap-Rouge, 1974.
- L'ÉCUYER, Eugène. *Les brigands du Cap-Rouge*, Garnotte, Loze-Dion éditeur inc., 1996, 24 pages.
- L'église de Cap-Rouge*, Société historique de Cap-Rouge, collection Anniversaires, 1984, 45 pages.
- Le viaduc de Cap-Rouge*, Société historique de Cap-Rouge, collection Cap-Rouge no.5, 1983, 41 pages.
- Les rues de Cap-Rouge*, Société historique de Cap-Rouge, collection Cap-Rouge no.4, 1981, 37 pages.
- LESSARD, Michel. *Anecdotes Carougeoises*, Société historique de Cap-Rouge, 2001.
- MARTINEAU, Raymond. *Mémoires d'enfance*, Éditions MultiMondes, 2004.
- Ministère des Affaires municipales, Sport et Loisirs, «Résumé de l'étude sur les conséquences et les coûts du dénombrement de l'actuelle Ville de Québec et de la reconstitution de l'ancienne Ville de Cap-Rouge», 4 mai 2004, 8 pages.
- Ministère des Richesses naturelles, «Études du bassin de la rivière du Cap-Rouge», Direction générale des eaux, Québec, 1977, 63 pages.
- Municipalité de Cap-Rouge, «Guide d'aménagement des parcs, des espaces verts, des liens de communication, et de la rivière Cap-Rouge», décembre 1977, 43 pages.
- ROBERGE, André. *Cap-Rouge, 125 ans de vie municipale*, Société historique de Cap-Rouge, collection Anniversaires, 1997, 77 pages.
- Société d'habitation du Québec, «Analyse des accommodements réglementaires actuels en rapport avec le logement supplémentaire de banlieue», décembre 1999, 58 pages.

Université Laval, «Inventaire architectural et outils de sensibilisation du vieux-Cap-Rouge», 1994, 79 pages.

Ville de Cap-Rouge, «Politique culturelle», février 1995, 14 pages.

Ville de Cap-Rouge, «Inventaire et signalisation du Vieux-Cap-Rouge», dossiers de propriété, volume 2.

Ville de Cap-Rouge, «Plan d'action pour le développement touristique de Cap-Rouge», préparé par Pluram, septembre 1999, 33 pages.

Ville de Cap-Rouge, «Stratégie de développement touristique de Cap-Rouge», préparé par Pluram, septembre 1998, 33 pages.

### **Quotidiens et sources Internet**

*Dans l'ombre des ponts*, Le Soleil, 17 juin 2006.

*La ville de Québec colonisée en 1541*, Le Soleil, 19 août 2006.

*Des archéologues déterrent le premier établissement de Cartier*, Le Journal de Québec, 19 août 2006.

*Découverte d'un fort érigé par Jacques Cartier*, La Presse, 19 août 2006.

*Découverte d'un campement de Jacques Cartier*, Le Devoir, 19 août 2006.

*Lacs en péril*, Le Soleil, 20 août 2006.

*Histoire (non commanditée) du Canada*, Le Soleil, 22 août 2006.

Gouvernement du Québec, *Le chantier archéologique Cartier-Roberval*, 2007, <http://www.cartier-roberval.gouv.qc.ca/>

### **Sources provenant de la Ville de Québec (Documents internes)**

*Mécanisme de contrôle des phases d'expansion urbaine*. Service d'aménagement du territoire de la communauté urbaine de Québec, mai 1993, 35 pages.

*Espaces d'expression*. La participation des citoyennes et des citoyens à la vie municipale de Québec, Service des communications Ville de Québec, mars 2005, 31 pages.

« Mise en valeur du Vieux-Cap-Rouge. Synthèse des études antérieures et plan d'actions », Ville de Québec, rapport final préparé par Roche, janvier 2004, 35 pages.

«Politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air», Ville de Québec, 2004, 40 pages.

«Politique de sécurité urbaine», Ville de Québec, mai 2004, 34 pages.

«Projet de politique du patrimoine», Ville de Québec, 2006, 36 pages.

«Politique d'habitation», Ville de Québec, septembre 2005, 59 pages.

«Politique culturelle», Ville de Québec, février 2005, 47 pages.

«Plan stratégique de la Ville de Québec 2004-2008», Ville de Québec, mai 2004, 56 pages.

